Avis

Le Contrat de performance et le COM Centre Loire-Atlantique

■ Session du 21/03/2023

■ Avis présenté par M. Yvic KERGROAC'H au nom de la Commission « Infrastructures - Déplacements - Télécommunications - Energies »

Entendues les interventions de Mmes Fanny REYRE-MÉNARD (Chambre des métiers), Caroline BRYJA (MEDEF), MM. Patrice POLLONO (CCIR), Gérard ALLARD (UFC que choisir),

Entendue l'intervention de M. Julien BAINVEL, conseiller régional, membre de la commission « Infrastructures, transports et mobilités durables »,

78 votants. Adopté par 71 pour, 7 abstentions et 0 contre.

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL CESER PAYS DE LA LOIRE

Contrat de performance pour les gares régionales entre la Région et SNCF Gares & Connexions

La Région signe avec SNCF Gares & Connexions un contrat de performance afin de fixer des objectifs et les responsabilités de chacune des entités concernant l'ensemble des gares et haltes ferroviaires de la Région sur la période 2022-2025. SNCF Gares & Connexions assure en effet la gestion unifiée des gares de voyageurs.

Il s'agit **d'une initiative du Conseil Régional** et du **premier contrat de ce type en Pays de la Loire**. La Région souhaite, par cette action, montrer son ambition pour les gares afin de permettre un meilleur accueil des voyageurs.

La Région rappelle son soutien de près de 72 M€ sur la période 2013-2022 aux bâtiments voyageurs, aux équipements en gare (abris voyageurs, écrans d'information en temps réel, abris vélos), à l'accessibilité des quais et des ouvrages de franchissement des voies, à la création de gares…

La Région et SNCF Gares et Connexions identifient 5 enjeux d'offre de service dans les gares des Pays de la Loire :

- **Rendre accessibles les gares** pour toutes les personnes à mobilité réduite et favoriser l'inclusion en privilégiant les gares les plus fréquentées. *Le critère de fréquentation des gares doit être complété par une prise en compte des demandes formulées, en particulier via les associations de défense des PMR. Le CESER propose de mettre en place un espace de recueil de ces demandes.*

- **Informer** les voyageurs pour fiabiliser et faciliter leurs déplacements.

- **Développer l'intermodalité** : Il s'agit notamment de développer l'information multimodale et **d'améliorer le suivi des abris vélos** en gare.

- **Apporter du confort d'attente aux voyageurs** : *Ce sujet est régulièrement évoqué lors des comités de ligne. Le CESER souhaite que les gares puissent être ouverte au public même en cas de fermeture de guichet.*

- **Distribuer les titres de transport et offrir des services aux voyageurs** : La Région entend faciliter la vente de titres multimodaux dans les gares. *Le CESER souhaite que chaque gare et point d'arrêt puisse disposer d'un automate de vente de titres de transport TER. Dans l'attente, les voyageurs qui n'ont pas pu acheter leur titre avant de monter dans le train, par manque d'automate disponible, doivent pouvoir bénéficier d'un tarif non surtaxé. Le CESER appuie la volonté de la Région de proposer des titres multimodaux et suivra avec attention à la déclinaison de l'annonce du Ministre délégué chargé des Transports sur la délivrance, d'ici deux ans, d'un titre de transport unique.*

De plus, la Région rappelle son soutien au projet de halte ferroviaire à proximité de l'aéroport de Nantes Atlantique. *Le CESER souligne à cette occasion l'urgence d'engager des travaux de modernisation de l'aéroport, comme l'Etat s'y était engagé. Cette halte devra permettre la desserte de l'ensemble de la zone aéroportuaire et des entreprises implantées.*

Par ailleurs, le contrat liste un certain nombre de Pôles d'Echanges Multimodaux qui pourraient être aménagés. *Le CESER s'interroge sur le fait que le PEM d'Angers ne soit pas cité alors que des projets d'aménagement sont évoqués.*

Enfin, le plan stratégique de SNCF Gares & Connexions comprend un volet dédié au déploiement d'installations photovoltaïques. *Si les gares de Savenay et d'Angers ont récemment fait l'objet d'aménagements en ce sens, cela n'a pas été le cas d'autres gares qui ont elles aussi été rénovées, à l'image de celle du Mans. Le CESER souhaite que l'installation de panneaux photovoltaïques soit désormais étudiée systématiquement lors des rénovations futures des gares régionales.*

De manière générale, le CESER salue l'initiative du contrat de performance qui clarifie les responsabilités de chacun et donne à voir les intentions partagées par le Conseil Régional et SNCF Gares & Connexion. Toutefois, il sera nécessaire d'évaluer par des données chiffrées l'efficacité de ce contrat de performance.

Contrats opérationnels de mobilité (COM) Centre Loire-Atlantique

Le Contrat Opérationnel des Mobilités créé par la loi LOM définit à l'échelle de chaque bassin l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité, et détermine les résultats attendus et les indicateurs de suivi. La Région présente lors de cette session son premier COM. Il concerne le bassin Centre Loire-Atlantique, incluant notamment la métropole de Nantes et le Sud-Ouest de la Loire-Atlantique. 11 EPCI sont ainsi concernés pour un peu plus d'1 million d'habitants, dont 500 000 actifs.

Le COM détermine le rôle de chaque partenaire dans la mise en œuvre des 20 fiches actions présentées. Il est signé pour la période 2023 – 2028. *Cette période relativement courte permet à l'ensemble des signataires de s'engager mais ne donne pas à voir de stratégie sur le long terme.*

Le CESER souligne le point de vue de la société civile organisée sur différents points du COM.

Le projet de mise en place du Service Express Métropolitain intégrera un volet ferroviaire et un volet routier. Il s'agit donc de compléter le projet de RER métropolitain, notamment avec le développement de lignes périurbaines structurantes vers la métropole. *Le CESER souligne, qu'à ce stade, la déclinaison de ce projet reste à préciser dans le contrat. La Région évoque pour le démarrage du RER une fréquence de 30 à 60 minutes selon les heures puis, dans un second temps à la demi-heure tout au long de la journée. Selon elle, cette fréquence permettrait de fonctionner avec le matériel existant tout en nécessitant peu d'investissements en matière d'infrastructure. Le CESER suivra avec attention la déclinaison de ce projet et ses financements. Il s'interroge sur le besoin ou non de prévoir l'acquisition de nouveaux matériels roulants pour faire face à une utilisation plus intensive du matériel existant et à une fréquentation en hausse. Il rappelle que des travaux pourraient être nécessaires, notamment sur la ligne Nantes – Pornic. La diamétralisation de certains trajets pourrait contribuer à limiter la saturation de la gare de Nantes.*

La Région envisage le développement d'une offre socle de Transport à la Demande (TAD) sur l'ensemble du bassin de mobilité. Il s'agit d'une offre de droit commun pour tous les types de déplacement. Le schéma reste encore à construire. Par ailleurs, le COM prévoit d'établir un

programme d'actions commun de mobilité solidaire. Il s'agirait d'aller au-delà du transport solidaire assuré par les associations et d'inclure dans une démarche concertée les collectivités locales et l'ensemble des acteurs de la sphère sociale, de l'emploi, de l'insertion. *Le CESER souligne l'intérêt du transport solidaire en complément des offres de transports collectifs qui permet de développer le lien social et de répondre à des besoins de déplacements non couverts actuellement par l'offre collective. Néanmoins, il ne doit pas venir en concurrence des transports collectifs et des taxis. De plus, il n'est pas toujours adapté au transport des personnes en situation de handicap. En outre, son efficacité dépend de la pérennité de l'engagement bénévole des conducteurs. Enfin, le reste à charge pour le voyageur peut être plus élevé sur le transport solidaire que sur le TAD.*

De plus, la Région souhaite expérimenter des lignes de covoiturage. Des études de faisabilité dans des territoires volontaires sont en cours pour des expérimentations d'ici à 2024. *Le CESER souligne la volonté partagée par les signataires du contrat de lutter contre l'autosolisme, de désengorger les routes et de limiter la pollution. Il suivra avec attention la déclinaison de ce projet et la pérennité des lignes qui seront mises en place. Cela repose en effet sur l'engagement pérenne des conducteurs. Le covoiturage doit bien venir en complément des transports collectifs.*

Le COM apporte également une place importante au vélo du quotidien, en particulier pour se rendre au travail, s'appuyant notamment sur la volonté du Conseil Départemental de créer des itinéraires cyclables reliant chaque commune. *Le CESER salue cette volonté et souligne l'intérêt de développer la culture vélo auprès des populations. Par ailleurs, la Région souhaite valoriser l'usage du vélo pliant pour faciliter l'intermodalité. Cet outil peut en effet apporter une réponse à la problématique de l'encombrement dans les trains et limiter les conflits entre les voyageurs.*

La Région prévoit de traiter en priorité 60 points d'arrêts routiers prioritaires actuellement non accessibles pour les PMR. *Il s'agit pour le CESER d'une priorité dans la mesure où ces travaux ont déjà pris du retard par rapport aux objectifs fixés par les départements avant la LOM.*

Le COM prévoit également un travail pour analyser le phénomène de « mur tarifaire » TER pouvant être induit par l'intégration tarifaire en place sur le périmètre de la métropole nantaise. Il s'agit d'objectiver la réalité de ce phénomène et d'identifier des leviers d'actions. *Le CESER considère que la Région doit ainsi communiquer plus largement pour faire connaitre les offres tarifaires attractives destinées aux voyageurs occasionnels, à l'image de Mezzo. La mise en place d'un titre de transport occasionnel unique TER + TAN, à l'image de ce qui existe pour les abonnés, permettrait de renforcer l'attractivité du TER pour des trajets de la périphérie vers la métropole. Le CESER appuie la volonté du COM de simplifier le parcours usager.*

Le COM envisage également des mesures d'accompagnement à la mise en place prévue des ZFE-m, sans toutefois les préciser à ce stade.

De manière générale, les objectifs du COM restent souvent à préciser dans leur déclinaison opérationnelle par les différents acteurs. Le CESER souhaiterait disposer d'objectifs chiffrés. Il note qu'un suivi de la mise en œuvre des actions est prévu deux ans et demi après la signature, puis à son échéance en 2028. Le CESER suivra avec attention les résultats concrets qui seront produits par ce COM. Les autres COM devront être signés prochainement. Ils donneront à voir le niveau d'ambition des acteurs régionaux pour une mobilité durable répondant aux attentes des Ligériens.

Enfin, le volet « mobilités » du CPER devrait être signé d'ici l'été. Le CESER est dans l'attente de ce contrat. Il rappelle que les CPER signés en 2021 n'avaient pas donné lieu à la signature d'un

volet « mobilités » mais à la prolongation de la programmation 2015-2020 au vu des retards constatés dans sa réalisation. Le CESER souhaite que le CPER soit ambitieux au vu des projets à financer.